



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## Fondation Notre Dame

### Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Hervé Renaudin

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Fondation Hervé Renaudin

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Hervé Renaudin.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Hervé Renaudin.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Hervé Renaudin de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :  
  
130CF300E20342D...

Aurélie Joubin  
Associée

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2 500	1 279	1 221	2 055
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	2 500	1 279	1 221	2 055
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 500</b>	<b>1 279</b>	<b>1 221</b>	<b>2 055</b>
<b>CREANCES</b>				6 000
Créances clients, usagers et comptes rattachés				6 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES</b>	614 867		614 867	575 479
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>614 867</b>		<b>614 867</b>	<b>581 479</b>
<b>Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>617 367</b>	<b>1 279</b>	<b>616 088</b>	<b>583 534</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	567 864	35 224
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	(108 904)	532 639
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>458 960</b>	<b>567 864</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>458 960</b>	<b>567 864</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	150 000	
<b>TOTAL II</b>	<b>150 000</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 128	15 670
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>7 128</b>	<b>15 670</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>616 088</b>	<b>583 534</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## COMPTE DE RESULTAT

En €uro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	61 586	563 687
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	61 586	563 687
<i>Dons manuels</i>	33 340	101 487
<i>Mécénats</i>	3 300	12 200
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	24 946	450 000
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>61 586</b>	<b>563 687</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	8 155	3 810
Aides financières (projets engagés)	11 500	15 500
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Charges communes aux fondations abritées	8 732	18 774
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	833	445
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	150 000	
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>179 220</b>	<b>38 529</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(117 634)</b>	<b>525 158</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	8 730	7 481
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>8 730</b>	<b>7 481</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'intruments de trésorerie		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>8 730</b>	<b>7 481</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>(108 904)</b>	<b>532 639</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>VII</b>		
Impôts sur les bénéfices <b>VIII</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>70 317</b>	<b>571 168</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>179 220</b>	<b>38 529</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(108 904)</b>	<b>532 639</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	85 160	9 708
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	85 160	9 708
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>70 317</b>	<b>70 317</b>	<b>571 168</b>	<b>571 168</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	61 586	61 586	563 687	563 687
- Dons manuels	33 340	33 340	101 487	101 487
- Legs, donations et assurance-vie	24 946	24 946	450 000	450 000
- Mécénat	3 300	3 300	12 200	12 200
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	8 730	8 730	7 481	7 481
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>70 317</b>	<b>70 317</b>	<b>571 168</b>	<b>571 168</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>	<b>15 500</b>	<b>15 500</b>
1.1 Réalisées en France	11 500	11 500	15 500	15 500
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	11 500	11 500	15 500	15 500
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>8 988</b>	<b>8 988</b>	<b>4 255</b>	<b>4 255</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 988	8 988	4 255	4 255
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 732</b>	<b>8 732</b>	<b>18 774</b>	<b>18 774</b>
3.1 Frais de gestion	8 732	8 732	18 774	18 774
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>		
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>179 220</b>	<b>179 220</b>	<b>38 529</b>	<b>38 529</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(108 904)</b>	<b>(108 904)</b>	<b>532 639</b>	<b>532 639</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	85 160	85 160	9 708	9 708
Bénévolat	85 160	85 160	9 708	9 708
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>85 160</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>	<b>9 708</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	20 198	20 198		
Réalisées en France	20 198	20 198		
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	28 428	28 428		
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	36 533	36 533	9 708	9 708
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>85 160</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>	<b>9 708</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	11 500	15 500	Cotisations sans contreparties	70 317	571 168
- Actions réalisées directement	11 500	15 500	Dons manuels	33 340	101 487
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Legs, donations et assurances-vie	24 946	450 000
- Accompagnement des projets	11 500	15 500	Mécénats	3 300	12 200
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	8 730	7 481
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
- Frais d'appel à la générosité du public	8 988	4 255			
- Frais de recherche d'autres ressources	8 988	4 255			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
- Frais de gestion	8 732	18 774			
- Frais de gestion immobilière	8 732	18 774			
- Charges financières					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>29 220</b>	<b>38 529</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>70 317</b>	<b>571 168</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	150 000		<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>		532 639	<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>108 904</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>179 220</b>	<b>571 168</b>	<b>TOTAL</b>	<b>179 220</b>	<b>571 168</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	567 864	35 224
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(108 904)	532 639
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	458 960	567 864

## FONDATION HERVE RENAUDIN

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	20 198		85 160	9 708
Réalisées en France	20 198		85 160	9 708
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	28 428			
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	36 533	9 708		
<b>TOTAL</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>

### RESSOURCES DE L'EXERCICE

<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	85 160	9 708
Bénévolat	85 160	9 708
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

*Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public*

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	150 000
(-) utilisation	150 000
(+) report	150 000
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>150 000</b>

# FONDATION HERVE RENAUDIN

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits</b>	<b>24 946</b>	<b>450 000</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	24 946	450 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>Charges</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>SOLDE</b>	<b>24 946</b>	<b>450 000</b>

FONDATION ———  
**HERVÉ RENAUDIN**  
————— *L'audace des humbles*

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame, reconnue d'utilité publique

ANNEXE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2025

## ANNEXE

<b>1</b>	<b>ACTIVITES DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET .....	4
1.2	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
2.1	CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	4
2.1.1	Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 .....	5
2.2	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	6
2.2.2	Fonds dédiés.....	6
2.2.3	Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
<b>3</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>9</b>
3.1	NOTES SUR L'ACTIF .....	9
3.1.1	Immobilisations incorporelles & corporelles .....	9
3.1.2	Disponibilités.....	9
3.1.3	Créances.....	9
3.1.4	Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5	Charges constatées d'avance.....	10
3.2	NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1	Report à nouveau.....	10
3.2.1	Fonds dédiés spécifique.....	10
3.2.2	Etats des échéances des dettes.....	11
3.2.3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	11
3.2.4	Charges à payer.....	11
<b>4</b>	<b>COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>12</b>
4.1	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE .....	12
4.2	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	12
4.3	PROJETS SOUTENUS .....	12
<b>5</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....</b>	<b>13</b>
5.1	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE .....	13
5.1.1	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	13
5.1.2	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	13
5.1.3	Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	13
5.1.4	Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	13
5.1.5	Contributions volontaires en nature (CER).....	13
5.1.6	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 13	13
5.2	EMPLOIS.....	13

5.2.1	Contenu des missions sociales.....	13
5.2.2	Frais de recherche de fonds .....	14
5.2.3	Contenu des frais de fonctionnement.....	14
5.2.4	Reports en fonds dédiés de l'exercice .....	14
<b>6</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>14</b>
6.1	LOCAUX.....	14
6.2	EFFECTIFS .....	14
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....	14
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	16
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	16

## 1 ACTIVITES DE LA FONDATION

### 1.1 Objet

La Fondation Hervé Renaudin a été créée le 10 octobre 2023 pour une période initiale de 3 ans.

Elle a pour objet de soutenir, principalement dans le diocèse de Pontoise, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part ainsi que dans les domaines de l'art, et notamment du patrimoine, de la culture et de la communication.

La Fondation Hervé Renaudin met en œuvre tous les moyens pouvant lui permettre d'atteindre son but, notamment :

- En soutenant moralement et financièrement les associations porteuses de projets, actions et manifestations conformes à son objet,
- En prenant toutes dispositions appropriées pour faire connaître ces projets, actions et manifestations, et susciter la générosité en leur faveur.

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice

La collecte auprès du grand public en 2025 s'élève à 62 k€ versus 563,7 K€ en 2024. Cette baisse résulte essentiellement de la réception, en 2024, d'un boni de liquidation d'une association en 2024 pour un montant de 450 K€.

En 2025, la Fondation a soutenu des projets à hauteur de 20 k € (hors annulation) dont :

- 15 K€ pour le projet « 1ère chance » visant à accompagner les jeunes de Gonesse dans l'accès à un premier emploi ou à un stage.
- 5 K€ pour un séjour à Saint-Prix, organisé pour les enfants du patronage de Magny-en-Vexin.

### 1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Hervé Renaudin sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.



## 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Hervé Renaudin est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

### 2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### **2.1.1 Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03**

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649\_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589\_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

## **2.2 Principes comptables appliqués**

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation Hervé Renaudin comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

### 2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « fonds propres des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations.

Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La Fondation Hervé Renaudin étant une fondation de flux, ne dispose pas de dotation.

### 2.2.2 Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Hervé Renaudin sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs) par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

A l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### **2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées**

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

#### **2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

### **2.3 Zoom spécifique sur le Compte De Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)**

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public

à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



### 3 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1 Notes sur l'Actif

La Fondation Hervé Renaudin ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

##### 3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Logiciels	2 500			2 500
<b>Total Incorporelles</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>			<b>2 500</b>

*Tableau des amortissements*

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

*Tableau des amortissements techniques :*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Au 31/12/2025
Amortissement logiciels	445	833		1 278
<b>TOTAL</b>	<b>445</b>	<b>833</b>		<b>1 278</b>

##### 3.1.2 Disponibilités

Chiffres exprimés en euros	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	<b>614 867</b>	<b>575 479</b>

Les dettes ne représentent que 1,16 % de la trésorerie disponible de la fondation au 31/12/2025. Cette trésorerie importante permet des soutiens importants en faveur des projets en 2026.

##### 3.1.3 Créances

NEANT

### 3.1.4 Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	0		0	6 000
Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>6 000</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Il n'y a pas de charges constatées d'avance.

## 3.2 Notes sur le Passif

### 3.2.1 Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation Hervé Renaudin dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

### Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	567 864
Résultat 2025	-108 904
Report à nouveau au 31/12/2025	458 960

### 3.2.1 Fonds dédiés spécifique

En 2025, le fonds dédiés « Avernès » a été créé à hauteur de 150 k€ dans le cadre d'un projet structurant portant sur la réhabilitation d'une maison sur le site d'Avernès. La Fondation Hervé Renaudin pourra financer les travaux et aménagements nécessaires à l'accueil des patronages, à savoir les dortoirs, les sanitaires, les espaces de vie pour les jeunes, les lieux d'animation. Le projet correspondant sera voté lorsque la structuration du projet sera finalisée.

Fonds dédiés spécifiques (€)	Solde au 01/01/2025	Charges affectées 2025	Ressources affectées 2025	Montant total de la variation	Solde au 31/12/2025
Fonds dédiés Avenes			150 000	150 000	150 000
<b>Total Fondation H. Renaudin</b>			<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

### 3.2.2 Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Projets bénéficiaires restant à solder	7 050	7 050		
Charges communes	78	78		
<b>TOTAL</b>	<b>7 128</b>	<b>7 128</b>		

### 3.2.3 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Il n'y a pas de dettes fournisseurs et comptes rattachés.

### 3.2.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Dettes des legs ou donations		
Soutiens de projets engagés à verser	7 050	15 500
Charges communes	78	170
<b>DETTES</b>	<b>7 128</b>	<b>15 670</b>

Le paiement du solde des projets sera effectué durant l'exercice 2026.



## 4 COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Legs, donations et assurances-vie

Le Fondation Hervé Renaudin a bénéficié de 24 k€ de donation au titre de 2025.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montants
<b>Produits</b>	24 946
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	24 946
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>24 946</b>

### 4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 2025 de 1 912 896 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution 2025 s'élève, pour la Fondation Hervé Renaudin, à 8 732€.

### 4.3 Projets soutenus

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	2	11 500
<b>Total des missions sociales Fondation</b>	<b>2</b>	<b>11 500</b>

Les projets ont été votés au Comité exécutif de la Fondation durant l'exercice 2025.



## 5 COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

### 5.1 Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

#### 5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

#### 5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

#### 5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

#### 5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes.

#### 5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

#### 5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

### 5.2 Emplois

#### 5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation Hervé Renaudin se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



## 6 AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Locaux

La Fondation Hervé Renaudin est domiciliée 16, Chemin de la Pelouse à Pontoise (95).

### 6.2 Effectifs

La Fondation Hervé Renaudin ne dispose pas de salariés mis à disposition en 2025.

### 6.3 Contribution des bénévoles

La Fondation Hervé Renaudin dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
Bénévole	0,63	75 929
B. Comité	0,08	9 231
<i>Chiffres exprimés en euros</i>	<b>0,71</b>	<b>85 160</b>

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>			<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	20 198	9 708
Réalisées en France	20 198		Bénévolat	20 198	9 708
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	28 428				
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	36 534	9 708			
<b>TOTAL</b>	<b>85 160</b>	<b>9 708</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 198</b>	<b>9 708</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>		
(-) utilisation		
(+) report	150 000	
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	150 000	

#### **6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes**

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 88 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### **6.5 Engagements hors bilan**

Au 31/12/2025, il n'y a pas d'engagement donné ou reçu hors bilan.

